CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E194709** **VALABLE JUSQU'AU** **03/06/2027**

ÉDITÉ LE 26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/06/2018

Forme juridique : SAS

Capital : 2 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NICE

Siret : 841 593 932 00038

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9180831-0

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 106036323T001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 106036323T001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : EGB GROUPE

Sigle : EGB GROUPE

54 PROM MAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE
06500 MENTON

Téléphone : 06 80 70 54 60 **Fax :**

Portable : 06 80 70 54 60

Responsabilité légale :
RIZZO DAVIDE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : egbgroupesas@gmail.com

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 240 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	2	04/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/05/2026 09:15

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.